

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20220524-01-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2022  
Date de réception préfecture : 24/05/2022

République Française

\*\*\*\*\*

Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**BUREAU DELIBERATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 24 Mai 2022**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation

18 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre Mai à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIOUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Laurent TROGRIC.

Absents : Ludovic LEGGERI, Sébastien POINT.

Représentés : Carole SALEUR par Dominique GRANDIEU.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Marché subséquent n°2 passé en groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations associées – autorisation de signer**

**N° de délibération : 1**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Lancé pour la première fois en 2018, le groupement de commandes portant sur la fourniture d'électricité rassemble aujourd'hui le Bassin de Pompey, les 13 communes du territoire ainsi que deux CCAS.

Le Bassin de Pompey, coordonnateur du groupement, effectue les missions de préparation, passation et notification des contrats. Chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence ainsi que son financement.

Suite à l'attribution de l'accord cadre en mars dernier, 3 titulaires (EDF, ENGIE et DIRECT ENERGIE) ont été remis en concurrence pour l'attribution du 1<sup>er</sup> marché subséquent ayant débuté au 1<sup>er</sup> avril dernier pour une durée de 3 mois. Cette durée assez courte a été privilégiée au regard du prix de l'énergie dans cette période financièrement incertaine et instable et permet, en outre, d'arriver à échéance à une période estivale où les coûts sont traditionnellement les moins élevés. C'est dans ce contexte que la durée du 2<sup>ème</sup> marché subséquent, qui débutera le 1<sup>er</sup> juillet prochain, a été fixée à 12 mois.

En parallèle et compte tenu de l'évolution des coûts de l'énergie (électricité et gaz), d'autres modalités contractuelles d'achat à court terme sont actuellement à l'étude avec pour objectif l'achat de l'énergie à des conditions plus favorables et financièrement soutenables.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 mai 2022, propose d'attribuer ce marché subséquent à la société EDF pour un montant de 972 112,57 € HT.

Il vous est demandé d'attribuer le marché subséquent n°2 de fourniture d'électricité et d'en autoriser la signature selon les termes évoqués ci-dessus.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 mai 2022,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ATTRIBUE** le marché subséquent n°2 de fourniture d'électricité à l'entreprise EDF pour un montant de 972 112,57 € HT.

**AUTORISE** le Président à signer le deuxième marché subséquent portant sur la fourniture d'électricité avec la société EDF.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Laurent TROGRIC,



Président